

RISQUES ET PRÉVENTION DES INFECTIONS

Un tatouage implique une effraction cutanée au même titre qu'une piqûre: cet acte peut donc introduire des germes dans la peau de celui qui le subit (bactéries ou virus), si ces germes sont présents sur la peau (du tatoué ou du tatoueur) ou sur les instruments utilisés.

Le tatouage entraîne également de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections.

Ces contaminations (transmission de germes, en particulier de virus des hépatites B et C) sont exceptionnelles, mais leur extrême gravité nécessite de prendre toutes les précautions pour les éviter.

Le respect des mesures d'hygiène strictes par votre tatoueur permet de limiter au maximum le risque de contamination.

Ces mesures ont trait à:

- l'utilisation de matériel stérile à usage unique.
- la propreté des locaux.
- le lavage des mains avant et après chaque acte.
- la désinfection de la peau du client.
- le lavage et la désinfection des surfaces entre chaque client.

CONTRE INDICATIONS:

Le tatouage est déconseillé, ou nécessite l'avis d'un spécialiste, en cas de:

- diabète (insulinodépendants)
- hémophilie
- eczéma important
- épilepsie
- grossesse
- allergie connue à certains produits (latex, pigments, produits,...)

Tout traitement médicamenteux est à signaler à votre tatoueur avant la première séance. En cas de doute de votre part ou de celle du tatoueur, une autorisation d'un médecin sera demandée.